## DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Préfecture de Melun Canton de Nangis



Envoyé en préfecture le 11/02/2022 Reçu en préfecture le 11/02/2022 Affiché le

ID: 077-257703819-20220208-20220205-DE



Rue du Cloître – 77720 Champeaux Tel 01 60 66 96 47

Email: rpi.champeaux77@laposte.net

NOMBRE DE DELEGUES			
En exercice	Présents	Votants	
9	6	7	

Convocation le

28 janvier 2022

Délibération:

2022-02-05

BUDGET

BUDGET PRIMITIF 2022

Annexe : Budget primitif et page de signatures

Pages: 2

# Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

## Délibération n° 2022-02-05

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 8 février, en la mairie de Champeaux s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI.

#### Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI;

Monsieur Bruno REMOND, Maire d'Andrezel;

Monsieur Joël MARTINEZ, représentant de Saint-Méry;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel;

#### Etaient Absents excusés :

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry, représenté par monsieur Joël MARTINEZ;

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution du l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno REMOND est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID: 077-257703819-20220208-20220205-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M14;

Entendu le rapport de monsieur le Président qui demande au comité syndical de se prononcer sur la proposition de budget primitif 2021 établit comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011	Charges à caractère général	107 320,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	283 800,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 105,00 €
Chapitre 66	Charges financières	6 100,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	1 600,00 €
Chapitre 023	Virement section investissement	25 620,70 €
Total		434 545,70 €
	Recettes de fonctionnement	
Chapitre 013	Atténuations de charges	700,00 €
Chapitre 70	Produits des services	45 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	365 500,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 500,00 €
R 002	Résultat reporté	16 584,70 €
Total		434 545,70 €
	Dépenses d'investissement	
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	25 078,96 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 041,74 €
Chapitre 001	Déficit reporté	21 947,36 €
Total		62 068,06 €
	Recettes d'investissement	
Chapitre 10	Dotations fonds divers de réserve	26 447,36 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements	10 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	25 620,70 €
Total		62 068,06 €

## Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance,

Le 08 février 2022,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean Pier

Président du R

SIRPANDEAUX
St - Mery
Rue du Cloître 77720 Champeaux
0160669647

2